

Rapport Article 29 Loi Energie Climat Année 2023

Périmètre	IVO CAPITAL PARTNERS
Destinataire(s) du Rapport	ADEME
Périodicité	Annuelle
Période couverte	2023
Personne en charge de la rédaction du Rapport	Mathieu Quenechdu
Date de rédaction	juin 2024

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

IVO Capital Partners est convaincue que l'analyse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) apporte une meilleure compréhension des entreprises et de leurs perspectives de rendement à long terme. Les équipes d'IVO Capital Partners estiment donc que l'investissement responsable et l'intégration des risques ESG à leurs analyses d'investissement font partie intégrante de leurs obligations fiduciaires.

L'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance s'effectuent sur le périmètre des 4 fonds UCITS qui représentent 64% des AUM :

- IVO Fixed Income, 556M€ d'encours au 31/12/2023
- IVO Fixed Income Short Duration, 135M€ d'encours au 31/12/2023
- IVO Global Opportunities, 20M€ d'encours au 31/12/2023
- IVO 2028, 85 M€ d'encours au 31/12/2023

Cette analyse est réalisée selon 3 leviers d'action.

1. Levier #1 : Exclure de l'univers d'investissement les entreprises et les secteurs sujets à des controverses ESG

Modification intervenue dans l'année

Les secteurs totalement exclus :

- Armes controversées : Entreprises impliquées dans le développement, la production, le stockage, l'utilisation ou le transport de sous-munitions, mines antipersonnel, et les armes chimiques, biologiques ou nucléaires
- Financement direct ou indirect des pays sous embargos commerciaux et sanctions internationales : l'Afghanistan, la République de Centrafrique, la République Démocratique du Congo, l'Érythrée, la Guinée-Bissau, l'Iran, l'Irak, le Liban, la Libye, le Mali, la Corée du Nord, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, la Syrie et le Yémen

Les secteurs exclus selon le degré d'implication de l'émetteur

- Sables bitumineux : entreprises avec plus de 10% de leurs revenus venant de l'extraction de sables bitumineux
- Armes conventionnelles : entreprises ayant plus de 20% de leurs revenus liés à l'armement

- Extraction de charbon thermique : nous n’augmenterons pas nos positions sur les entreprises déjà présentes en portefeuille qui réalisent plus de 30% de leurs revenus dans l’extraction de charbon, et nous engageons à ne pas initier de nouvelles positions qui ne respecteraient pas ce critère
- Afin de protéger le jeune public et les personnes vulnérables des contenus non-éthiques, nous excluons totalement de notre univers d’investissement les émetteurs spécialisés dans les activités pornographiques (pure players, cinéma, producteurs ou distributeurs de jeux vidéo, magasins physiques) et les entreprises réalisant plus de 5% de leurs revenus de ces activités (intérêts minoritaires ou autres).

Les secteurs exclus en l’absence de politique responsable :

- Tabac : sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d’affaires dans l’industrie du tabac, comprenant les producteurs et les distributeurs, et n’ayant pas de politique responsable en termes de santé et d’environnement.
- Jeux d’argent : entreprises opérant dans le milieu des jeux d’argent (casinos, sites de paris en ligne, émissions télévisées, bookmakers) n’ayant pas de politique et de formation adéquate des employés au sujet de la lutte contre le blanchiment d’argent.
- Huile de palme et pâte à papier : producteurs d’huile de palme et de pâte à papier qui n’ont pas de politique responsable au sujet de la restauration de la forêt, de la protection de la faune et de la protection de l’environnement.
- Bien-être animal : entreprises avec plus de 10% de leurs revenus dans l’industrie textile (producteurs et distributeurs) qui n’ont pas de politique anti-fourrure ou qui ne confirment pas ne pas être engagé dans une activité utilisant la fourrure.
- Activités dans les pays soumis à des sanctions internationales : nous veillons à ce que les activités des entreprises qui ont des activités significatives (5% des revenus) dans l’un des 16 pays sanctionnés ne soient pas sanctionnées par les Nations Unies. Après avoir vérifié cela, nous nous assurons qu’elles ont adopté une politique responsable incluant a minima des éléments au sujet des droits de l’Homme.

2. Levier #2 : Evaluer la qualité des entreprises en intégrant les risques et opportunités ESG dans les décisions et le suivi d’investissement

Sustainalytics Score	A 0 – 32	B 32 – 50	C 50 – 60	D 60+
Analyst view				
Green flag	Société pouvant faire l’objet d’un investissement			
Orange flag	Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire +15%		Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire +30%	
Red flag	Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire +30%			
Black flag	Sociétés exclues de notre univers d’investissement quel que soit leur classement			

Recommandation interne motivée par nos échanges avec l’émetteur, nos recherches additionnelles, l’appréciation du gérant et une méthodologie qui s’appuie sur la matrice de matérialité du Sustainability Accounting Standards Board.

Nous procédons à l’évaluation du niveau de qualité ESG de la société au moment de l’achat et procédons à une revue des indicateurs une fois par an.

Collecte des données

IVO Capital Partners s'appuie sur quatre types d'indicateurs ESG pour son analyse extra-financière :

- Indicateurs environnementaux
- Indicateurs sociaux
- Indicateurs de gouvernance
- Indicateurs sur les droits de l'Homme

L'étude préliminaire des indicateurs fournis par nos prestataires de services ESG nous permet de classer nos émetteurs potentiels selon leur note ESG Sustainalytics :

- A – les « meilleures » entreprises en termes d'ESG
- B – les entreprises ayant un bon niveau d'ESG
- C – les entreprises ayant un niveau d'ESG moyen
- D – les entreprises devant améliorer leur politique ESG

Analyse interne complémentaire

L'équipe ESG émet une recommandation motivée par ses échanges avec l'émetteur, ses recherches additionnelles, l'appréciation du gérant et une méthodologie propriétaire qui s'appuie sur la matrice de matérialité du *Sustainability Accounting Standards Board*.

Green flag – L'analyste estime que les risques ESG matériels à l'entreprise ne sont pas susceptibles d'impacter la performance financière de l'émetteur et le rendement de ses obligations.

Orange flag – L'analyste identifie au moins une problématique ESG matérielle qui est susceptible d'impacter négativement le rendement des obligations de l'émetteur.

Red flag – L'analyste estime que le risque financier lié à la gestion des problématiques ESG est très élevé et qu'il est susceptible d'entraver la capacité de remboursement de l'émetteur à court terme.

Black flag – L'analyste juge qu'un investissement représenterait un risque de baisse de rendement ou de défaut de paiement lié au risque ESG trop important pour IVO Capital Partners.

Nous procédons à l'évaluation du niveau de qualité ESG de la société au moment de l'achat et procédons à une revue des indicateurs une fois par an.

Intégration de l'analyse ESG à la due diligence

Les risques associés à l'environnement, la société et la gouvernance impactent nos décisions d'investissement en fonction du niveau de recommandation défini par notre analyse interne. Cette dernière étape détermine si l'émetteur évalué répond aux exigences d'IVO Capital Partners en termes de qualité ESG, condition préalable à tous nos investissements.

Approche "Best in Class" pour le fonds IVO Fixed Income Short Duration

Sur ce fonds, nous privilégions les acteurs faisant preuve d'innovation et d'adaptation face aux problématiques ESG liées à leur industrie. Nous souhaitons également nous désengager progressivement des émetteurs qui ont une qualité ESG largement inférieure aux bonnes pratiques sectorielles. Ainsi, nous excluons de notre univers d'investissement les émetteurs dont la qualité ESG est inférieure à au moins 80% des émetteurs du même secteur d'activité. L'univers de référence et le classement des performances par secteurs retenus sont fournis par notre partenaire Sustainalytics.



Début 2022, nous avons effectué une simplification de la nomenclature des industries. Ainsi, nous avons maintenant un total de 31 industries contre 41 en 2021.

IVO Capital Partners s'appuie sur quatre types d'indicateurs ESG pour son analyse extra-financière :

- Indicateurs environnementaux
- Indicateurs sociaux
- Indicateurs de gouvernance
- Indicateurs sur les droits de l'Homme

3. Levier #3 : S'engager aux côtés des sociétés de notre portefeuille pour les aider à adopter des bonnes pratiques ESG

Engagement au sein de Climate Action 100+

En juin 2020, IVO Capital Partners a rejoint l'initiative d'investisseurs *Climate Action 100+*, lancée en décembre 2017 au cours du *One Planet Summit* et considérée comme l'une des initiatives les plus pertinentes pour répondre aux enjeux du changement climatique.

Climate Action 100+ vise à garantir que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Aux côtés des 450 investisseurs de l'initiative représentant un total d'actifs de 40 000 milliards de dollars, IVO Capital Partners demande aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat.

IVO Capital Partners est un membre actif des coalitions d'investisseurs qui s'engagent auprès des entreprises suivantes : Sasol, Vale SA, AES et Suzano.

Accompagnement Sustainalytics

IVO Capital Partners souscrit au service d'engagement Sustainalytics centré sur les risques matériels, i.e. les risques ESG auxquels les entreprises sont le plus exposées et qui peuvent avoir un impact significatif sur leur performance financière. Sustainalytics entame un dialogue constructif avec les entreprises les plus exposées en termes de risques ESG afin de les aider à mieux gérer ces risques et à mettre en place des bonnes pratiques.

L'objectif de cet engagement est d'aider les investisseurs à protéger leur valeur à long terme en s'engageant auprès d'entreprises à haut risque sur leurs risques ESG financièrement matériels. Sustainalytics fournit un engagement collaboratif et constructif pour aider les entreprises à haut risque de nos portefeuilles à mieux identifier, comprendre et gérer leurs risques ESG.

Présentation de Sustainalytics

Sustainalytics est l'une des principales sociétés de notation et de recherche ESG, avec 600 salariés et plus de 700 clients. Elle appartient à Morningstar, PGGM, ABN AMRO MeesPierson et Renewal Partners. Ses principaux clients sont des banques ou gestionnaires d'actifs et de fortune tels que Blackrock, Amundi Asset Management, Goldman Sachs Asset Management, ou encore des émetteurs d'obligations vertes comme Apple ou Starbucks Coffee. Elle travaille en collaboration avec des indices tels que S&P, JP Morgan, ou encore des plateformes comme Morningstar.

Sustainalytics est engagé auprès de plus de 500 émetteurs dans le monde et le service d'engagement auquel nous avons souscrit s'applique à l'ensemble de notre activité obligataire. Un dossier

d'engagement est clos lorsque la note de risque ESG de l'entreprise passe sous la barre des 28 ou lorsque la performance ESG de l'entreprise atteint les 40 % les mieux notés de son secteur.

Sustainalytics propose plusieurs approches d'investissement responsable :

- Sélection négative : exclusion d'entreprises faibles en termes d'ESG ou impliquées dans des industries controversées
- Sélection sur des normes : identification des entreprises qui ne respectent pas les législations et les normes internationales
- Sélection positive : investissement dans les entreprises les plus performantes en termes d'ESG
- Intégration : incorporation de l'analyse ESG dans le processus d'investissement et de valorisation afin d'améliorer le profil de rendement-risque d'un portefeuille d'investissement
- Engagement : engagement collaboratif et direct et vote par procuration sur des considérations ESG
- Investissement d'impact et thématique : investissement ciblé sur des entreprises ayant pour but de résoudre les défis liés au développement durable.

Notation risque ESG

La notation risque ESG de Sustainalytics mesure l'exposition d'une entreprise aux risques ESG et sa gestion des risques ESG matériels d'un point de vue financier. L'exposition d'une entreprise est déterminée par l'industrie dans laquelle elle opère et par ses caractéristiques internes. Une problématique ESG est considérée comme matérielle si l'entreprise est suffisamment exposée à celle-ci. La gouvernance d'entreprise est par exemple matérielle pour toutes les entreprises. Les entreprises sont ensuite classées dans cinq catégories de risque : négligeable, faible, moyen, élevé et sévère.

Sustainalytics mesure d'abord l'exposition globale de l'entreprise aux risques ESG. Sont ensuite distingués les risques gérables et les risques ingérables : par exemple, une entreprise pétrolière sera toujours confrontée aux risques liés au carbone à moins qu'elle ne change son modèle économique. L'entreprise adresse une partie du risque gérable à l'aide de politiques et de programmes spécifiques. Le reste du risque non géré constitue l'écart de gestion. La notation risque ESG additionne le risque ingérable et l'écart de gestion.

Sustainalytics s'appuie sur une revue annuelle des données de l'entreprise, des actualités, des rapports d'industrie et d'ONG, des comparables et des retours de l'entreprise, ainsi que sur une surveillance quotidienne des actualités liées à l'entreprise.

Recherche sur les controverses

Sustainalytics suit environ 83 000 sources dans le monde avec une couverture de plus de 15 000 émetteurs. Les incidents (poursuite judiciaire ou déversement de pétrole par exemple) sont identifiés et requalifiés en controverses. La controverse est ensuite notée de 1 à 5 (faible, modérée, significative, forte, sévère). Enfin, Sustainalytics estime l'évolution de la notation sur les 12 prochains mois en fonction de plusieurs critères comme les facteurs de risque et les systèmes de gestion.

B. Moyens internes déployés par l'entité

En 2023, l'équipe de recherche ESG sur les fonds UCISTS est composée de :

- Mathieu Quenechdu - Responsable ESG et analyste : Mathieu Quenechdu a rejoint IVO Capital Partners en juillet 2021 d'abord comme middle officer puis comme analyste ESG à compter de juillet 2022. Mathieu Quenechdu est diplômée d'un double Master en management et finance internationale.



- Romain Lacoste - Gérant : Romain a rejoint IVO Capital Partners en septembre 2014 en tant qu'analyste financier sur le fonds IVO Fixed Income. Depuis 2019, il est gérant des fonds IVO Fixed Income et IVO Fixed Income Short Duration. Romain fait partie du comité d'investissement du Fonds. Il est titulaire d'un Master 2 en Management de l'ESSEC et du CFA.

L'ensemble de l'équipe d'IVO Capital Partners a accès à la recherche ESG de la société de gestion, notamment aux fiches d'analyse ESG produites pour chaque entreprise en portefeuille ou susceptible de faire l'objet d'un investissement.

Les équipes d'IVO Capital Partners impliquées dans l'activité d'investissement responsable sont :

- Les co-fondateurs (Président et Directeurs Généraux) : sponsors formels de la politique d'investissement responsable de la société de gestion
- L'analyste ESG / responsable ESG : mise en place de la politique d'investissement responsable, coordination des actions, rédaction des analyses ESG, formation interne sur la finance durable et à impact
- Les gérants des fonds et mandats : gestion des stratégies d'investissement responsable
- L'équipe d'analystes : application de la politique d'exclusion, soutien aux analyses ESG
- L'équipe commerciale : promotion des produits d'investissement responsable
- L'équipe juridique : responsabilité de la documentation légale du fonds
- L'équipe risque et reporting, le Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI) : gestion des risques et reporting, contrôle de second niveau."

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

La Direction d'IVO Capital Partners est formée à la démarche ESG au même titre que l'équipe de gestion.

Le RCCI d'IVO Capital Partners est également formé à cette démarche.

IVO Capital Partners intègre dans la politique d'investissement responsable de ses fonds UCITS les caractéristiques environnementales ou sociales de ses investissements. Par conséquent, depuis 2021, les évaluations et objectifs individuels et collectifs incluront des éléments qualitatifs et quantitatifs en lien avec les caractéristiques environnementales ou sociales des investissements et le risque en matière de durabilité des portefeuilles gérés.

Ces critères incluent notamment :

- La bonne application de la politique ESG
- Le maintien du label ISR du fonds IVO FIXED INCOME SHORT DURATION
- La pré-validation ESG des nouveaux ordres Les évaluations et rémunérations du personnel concerné seront déterminées en fonction de l'atteinte de ces objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Il peut également être rappelé que la gestion de ces risques de durabilité est intrinsèquement liée à l'activité d'un gestionnaire d'actifs pour qui il est impératif de prendre en compte ces enjeux de long terme dans sa stratégie d'investissement au vu de la durée de détention des actifs en portefeuille. Par conséquent la politique de rémunération d'IVO Capital Partners n'encourage pas la prise de risque de durabilité excessive.

Pour plus d'information relative à l'intégration des caractéristiques environnementales ou sociales et des objectifs d'investissement durable dans les politiques d'investissement, il convient de consulter la rubrique « investissement responsable » du site Internet de IVO Capital Partners : www.ivocapital.com.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

La société IVO Capital Partners a publié sur son site internet les documents suivants :

- Sa politique d'investissement responsable
- Sa politique d'engagement
- Le code de transparence du fonds IVO Fixed Income Short Duration labellisé ISR
- Le rapport d'impact du fonds IVO Short Duration labellisé ISR
- Les rapports article 10 sur ses fonds UCITS
- Les annexes SFDR de ses fonds UCITS
- Sa déclaration sur les principales incidences négatives (règlement SFDR)

La société publie également les reportings suivants :

- UNPRI reports
- Rapport annuel ESG
- Rapport annuel d'impact
- Les rapports Trucost « Paris Alignment » et « Carbon footprint » des fonds UCITS

Ces documents décrivent en détail le périmètre des investissements et produits financiers concernées par la stratégie d'engagement ainsi que les modalités et sont joints au présent rapport.

Le RCCI prépare également chaque année un rapport spécifique sur la bonne application de la procédure de gestion des risques ESG. Le rapport 2022 est joint au présent rapport.

En termes de politique de vote, IVO Capital Partners ne s'engage pas à exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère. Elle pourra toutefois le faire sur décision discrétionnaire des gérants.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

i) Taxonomie

IVO Capital Partners prend en compte les critères de l'Union Européenne matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sein de ses activités de gestion des fonds UCITS



depuis le 31/01/2023. Par conséquent, en date du 31/12/2023, le pourcentage d'investissements de IVO Capital Partners alignés sur la taxonomie de l'UE est de 5.18%

Depuis le 31/01/2023, IVO Capital Partners définit le caractère « durable » de ses investissements sur la Taxonomie européenne. Ainsi, grâce au cabinet de recherche Sustainalytics, IVO Capital Partners est en mesure de calculer ou d'évaluer si les émetteurs sélectionnés ont des activités économiques durables sur le plan environnemental selon la taxonomie.

Un minimum de 1% d'alignement sur la taxonomie européenne a été fixé sur les fonds IVO Fixed Income, IVO Global Opportunities et IVO 2028.

Un minimum de 3% d'alignement sur la taxonomie européenne a été fixé sur le fonds IVO Short Duration SRI.

ii) Combustibles fossiles.

Au 31 décembre 2023, 19,6% des investissements dans les fonds UCITS gérés par IVO Capital Partners sont exposés de façon majeure aux combustibles fossiles.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Le périmètre de notre stratégie d'alignements avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris est défini sur les Fonds UCITS.

F.1 Objectifs quantitatif à horizon 2040

La fixation d'objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2040 suscite actuellement une réflexion approfondie. Toutefois, il est primordial de reconnaître les défis et les biais inhérents à la gestion des portefeuilles d'investissement, qui ne doivent pas être sous-estimés. Parmi ces biais, l'un des plus préoccupants concerne les changements de portefeuille. En effet, les variations dans la composition d'une année à l'autre peuvent avoir un impact significatif sur les résultats de l'empreinte carbone. L'ajout de nouvelles entreprises ou l'exclusion de certaines peut entraîner des variations considérables, rendant ainsi la comparaison ardue et complexe. Cette volatilité des résultats constitue un défi majeur lorsqu'il s'agit de fixer des objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

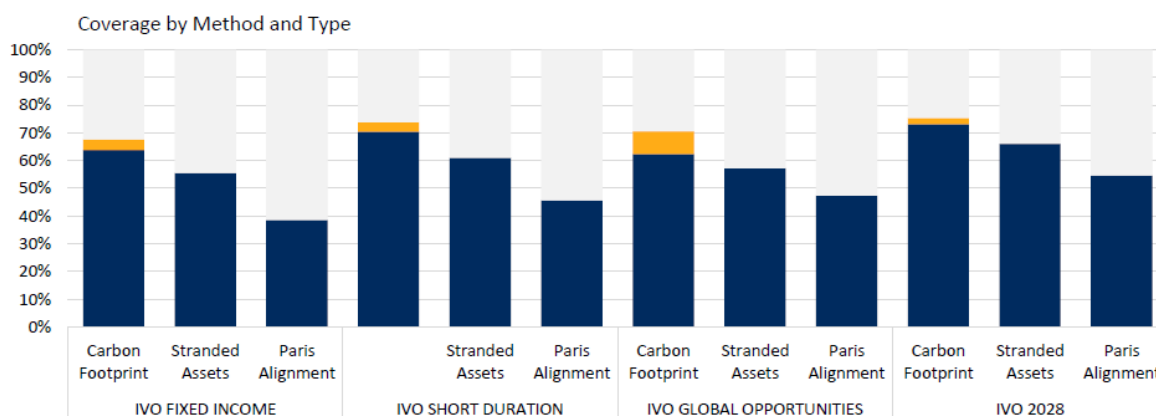
Il est essentiel de prendre en compte le fait que la gestion des portefeuilles ne peut se focaliser exclusivement sur la recherche de réduction de l'empreinte carbone des actifs sous-jacents. Les décisions d'investissement doivent être éclairées par une multitude de facteurs, tels que la performance financière, la gestion des risques, la diversification, la conformité réglementaire et les objectifs spécifiques des produits financiers. Ainsi, il est crucial de trouver un équilibre judicieux entre les objectifs de réduction des émissions et les autres considérations financières et stratégiques.

Pour aborder efficacement cette problématique, il convient de mettre en place une approche globale et intégrée qui intègre pleinement les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en prenant en compte l'ensemble des aspects de la gestion de portefeuille. Cela peut inclure l'évaluation minutieuse et sélective des entreprises respectueuses de l'environnement, l'engagement actif auprès des entreprises pour encourager des pratiques durables et responsables, ainsi que la surveillance régulière des performances environnementales de nos investissements. En alignant de manière cohérente les objectifs ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec les objectifs financiers, nous pouvons aspirer à une gestion des portefeuilles d'investissement qui soit non seulement durable, mais également véritablement responsable.

F.2. Méthodologies

L'empreinte carbone des portefeuilles des fonds UCITS

Afin de mesurer l'empreinte carbone nous faisons appel à Trucost qui grâce à leur méthodologie et de manière annuelle, nous permet de calculer pour nos fonds UCITS, les émissions de CO2 par scope. A noter que ce chiffre est à remettre en perspective avec la couverture et les estimations de Trucost sur les émetteurs en portefeuille.

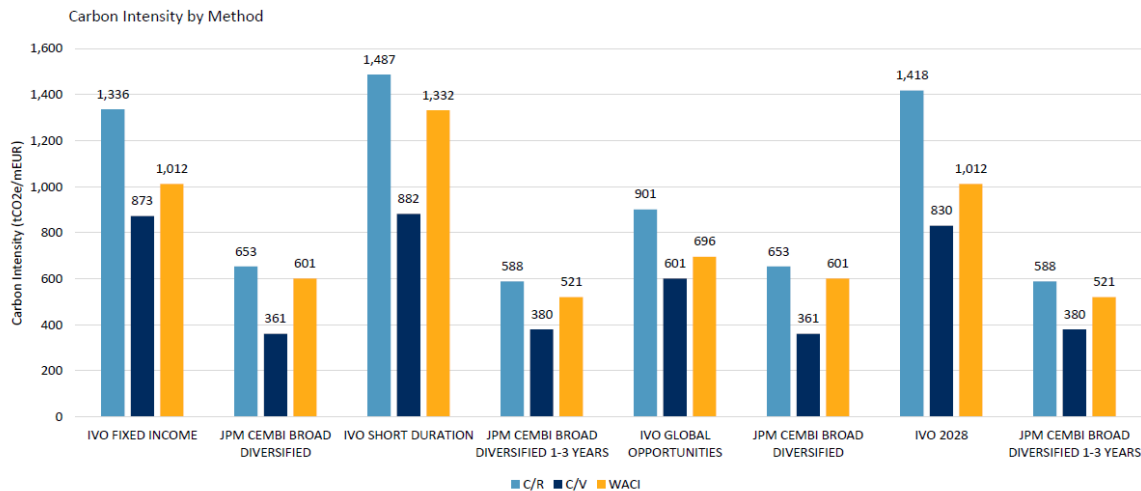


	JPM CEMBI BROAD DIVERSIFIED 1-3 YEARS	IVO 2028	JPM CEMBI BROAD DIVERSIFIED	IVO GLOBAL OPPORTUNITIES	JPM CEMBI BROAD DIVERSIFIED 1-3 YEARS	IVO SHORT DURATION	JPM CEMBI BROAD DIVERSIFIED	IVO FIXED INCOME
Direct CO2e (Scope 1)	14,805	39,001	3,077	5,347	24,842	72,524	78,698	228,662
Direct CO2e (Other)	328	1,121	141	219	551	438	3,603	2,904
Purchased Electricity CO2e (Scope 2)	2,660	2,578	549	659	4,463	3,677	14,051	21,270
Non-Electricity First Tier Supply Chain CO2e (Scope 3)	3,589	4,054	822	1,424	6,022	6,775	21,035	31,235
Other Supply Chain CO2e (Scope 3)	5,061	4,874	1,061	1,865	8,493	7,729	27,130	38,326
Downstream CO2e (Scope 3)	55,153	62,267	10,369	19,272	92,545	113,083	265,205	511,185

De plus, Trucost nous permet de calculer l'intensité carbone de nos portefeuilles selon trois méthodes de calcul :

1. **Carbon to Revenue (C/R)**: Dividing the apportioned CO₂e by the apportioned annual revenues.
2. **Carbon to Value Invested (C/V)**: Dividing the apportioned CO₂e by the value invested.
3. **Weighted Average Carbon Intensity (WACI)**: Summing the product of each holding's weight in the portfolio with the company level C/R intensity (no apportioning).

The chart below shows the intensity for portfolios using all three calculation methods. The scopes used for the intensity were **Direct** and **First Tier Indirect Emissions**.



La température des fonds UCITS

Enfin, nous sommes également capable de calculer annuellement grâce à trucost la température de nos portefeuilles à un instant t. Pour la fin d'année 2022, nous avons les températures suivantes :

IVO FIXED INCOME	>3	°C
IVO SHORT DURATION	>3	°C
IVO GLOBAL OPPORTUNITIES	>3	°C
IVO 2028	>3	°C

Vous pourrez retrouver sur notre site l'analyse complète sur nos fonds UCITS.

F.3. Ambition de s'aligner sur la sortie du charbon à horizon 2040.

L'Accord de Paris adopté en 2015 a fait émerger un consensus au niveau international afin de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. La première étape, acceptée au niveau international, consiste en l'abandon progressif du charbon à un rythme différencié selon les régions du fait de contextes différents. Cette mesure se traduit par une fermeture des centrales à charbon d'ici 2030 dans les pays européens et dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

La politique d'alignement avec les accords de Paris d'IVO Capital Partners est dans un premier temps centré autour l'extraction de charbon thermique.

IVO Capital Partners exclut le secteur de l'extraction de charbon thermique selon le critère et seuil d'exclusion suivant : sont exclues les entreprises impliquées directement dans l'extraction de charbon (mines) et la production d'électricité utilisant le charbon comme source combustible principale, dont le revenu tiré de ces activités est supérieur à 30% du chiffre d'affaires. Ce chiffre est revu annuellement afin d'être aligné avec l'ambition de sortie totale du charbon d'ici 2040.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

Le périmètre de notre stratégie d'alignements avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris est défini sur les Fonds UCITS.

En tant qu'investisseur responsable, désireux d'œuvrer pour la promotion des objectifs internationaux de préservation de la biodiversité et de lutte contre son érosion, sur ces fonds UCITS, IVO Capital Partners souhaite privilégier les émetteurs au sein de son portefeuille qui promeuvent les bonnes pratiques à travers des politiques responsables.

Dans un premier temps, les actions d'exclusion et d'engagement visent à lutter contre la déforestation. Cette dernière exerce en effet une pression importante sur la biodiversité terrestre. Les forêts tropicales sont des puits de carbone importants. IVO Capital Partners a donc décidé de focaliser son action sur l'huile de palme et la pâte à papier en raison du déboisement massif engendré par leur culture et des conséquences de ce déboisement sur la faune, la flore, l'activité et les modes de vie des populations autochtones. Ce choix est également guidé par la disponibilité et de la qualité des données à date.

En raison du caractère particulièrement controversé de leur activité, les exclusions porteront en priorité sur :

- Les producteurs qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme ; et
- Les grossistes (distributeurs) ne distribuant que des produits à base l'huile de palme (i.e. huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée)

Ainsi, IVO Capital Partners exclut les producteurs d'huile de palme et de pâte à papier qui n'ont pas de politique responsable au sujet de la restauration de la forêt, de la protection de la faune et de la protection de l'environnement.

Dans un second temps, les actions d'exclusion et d'engagement visent à lutter contre la souffrance animale. En effet, nous souhaitons préserver le bien-être animal et les espèces en danger en limitant notre exposition aux produits qui y portent préjudice, comme la fourrure, les colorants et les produits chimiques utilisés par l'industrie de la fourrure qui génèrent également une pollution environnementale importante. Nous excluons les entreprises avec plus de 10% de leurs revenus dans l'industrie textile (producteurs et distributeurs) qui n'ont pas de politique anti-fourrure ou qui ne confirment pas ne pas être engagées dans une activité utilisant la fourrure.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Après avoir déterminé la qualité ESG d'un émetteur et son niveau de recommandation sur notre échelle de matérialité ESG interne, nous intégrons ces éléments à notre processus d'investissement.

a. Impact sur le taux de rendement exigé

Afin de compléter la collecte de données ESG et notre analyse interne, nous prenons la décision d'ajuster le taux de rendement que nous exigeons d'une société si le risque associé à la gestion de ses problématiques ESG matérielles est élevé. Nous comparons pour cela l'écart de taux de rendement de l'obligation aux écarts de taux moyens des obligations d'un univers défini ayant la même notation (moyenne Standard & Poors, Moody's et Fitch). Lorsque nous identifions un risque ESG matériel significatif, nous exigeons un rendement a minima supérieur de 15 à 30% à la moyenne du même univers de notation. Nous nous assurons ainsi que nos clients perçoivent une rémunération adéquate au risque ESG que nous tolérons au sein de nos portefeuilles. Le taux de rendement est l'un des facteurs déterminants de notre décision et de notre suivi d'investissement au quotidien.

Par conséquent, y intégrer des facteurs ESG a un réel impact sur notre politique d'investissement et nous pousse à des débats plus approfondis en la matière.

Nous utilisons la table suivante pour déterminer les écarts de taux de rendement moyens (valeurs dynamiques données à titre indicatif). Nous nous appuyons principalement sur les données JP Morgan accessibles sur Bloomberg. Nous avons choisi de comparer les sociétés à l'indice du CEMBI BROAD Diversified, qui regroupe les sociétés Investment Grade, BB, B, CCC et CC des régions d'Afrique, Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique Latine.

b. Due diligence ESG

Les risques associés à l'environnement, la société et la gouvernance impactent nos décisions d'investissement en fonction du niveau de recommandation défini par notre analyse interne. Cette dernière étape détermine si l'émetteur évalué répond aux exigences d'IVO Capital Partners en termes de qualité ESG, condition préalable à tous nos investissements. Lors du comité d'investissement, réuni une à deux fois par semaine, la décision d'investissement est prise collégalement en tenant compte du flag ESG comme suivant :

- Green flag

o A, B, C ou D – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement.

- Orange flag

o A ou B – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement si elles justifient d'un écart de taux de rendement au moins supérieur de 15% à l'écart de taux moyen à même notation.

o C ou D – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement si elles justifient d'un écart de taux de rendement au moins supérieur de 30% à l'écart de taux moyen à même notation. –

Red flag

o A, B, C ou D – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement si elles justifient d'un écart de taux de rendement au moins supérieur de 30% à l'écart de taux moyen à même notation.

- Black flag o A, B, C ou D – Ces sociétés sont exclues de notre univers d’investissement quel que soit leur classement.

Dans certains cas, l’exigence de réactivité ne nous permet pas d’effectuer l’analyse ESG complémentaire avant de passer un ordre d’achat. Nous considérons alors que le gérant peut investir s’il a obtenu l’aval du comité d’investissement et une prévalidation ESG positive auparavant. Dans ces cas-là, l’objectif de la pré-validation est d’éviter d’investir dans des émetteurs qui recevraient un black flag lors de l’analyse ESG complémentaire. Une fois l’analyse ESG complémentaire effectuée, l’émetteur se voit attribuer un flag et nous ajustons la position en fonction de la recommandation notre analyste. Cette analyse ESG interne détaillée peut ainsi aboutir à un désinvestissement si le risque est trop important.

c. Approche “Best-in-class” pour les fonds à vocation ESG

Dans une démarche d’amélioration continue, nous souhaitons mettre en place une approche d’investissement responsable plus exigeante sur certains de nos fonds. En plus des exclusions sectorielles et de notre méthodologie d’intégration ESG, nous appliquons alors un filtre d’exclusion supplémentaire. Ce screening concerne pour l’instant le fonds IVO Fixed Income Short Duration UCITS.

Nous avons choisi une approche Best-in-class afin de privilégier les acteurs faisant preuve d’innovation et d’adaptation face aux problématiques ESG liées à leur industrie. Nous souhaitons également nous désengager progressivement des émetteurs qui ont une qualité ESG largement inférieure aux bonnes pratiques sectorielles. Ainsi, nous excluons de notre univers d’investissement les émetteurs dont la qualité ESG est inférieure à au moins 80% des émetteurs du même secteur d’activité. L’univers d’investissement correspond à l’univers « Global Emerging » de Sustainalytics auquel nous avons ajouté une centaine d’émetteurs émergents. IVO Capital Partners calcule le classement des performances par secteurs à partir de cet univers d’investissement et des notes Sustainalytics.

I. **Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)**

Nom du fonds	Encours au 31/12/2023	% des encours totaux	Article 8	Article 9
IVO Fixed Income	556 M€	45%	x	-
IVO Fixed Income Short Duration	135 M€	11%	x	-
IVO Global Opportunities	20 M€	2%	x	-
IVO 2028	85 M€	7%	x	-
Total	796 M€	64%		



J. Déclaration sur les PAI

IVO Capital Partners ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de la société de gestion.

IVO Capital Partners prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ces décisions d'investissements de ses 4 fonds obligataires : IVO Fixed Income EUR UCITS, IVO Fixed Income Short Duration UCITS, IVO Global Opportunities UCITS et IVO 2028 et publie un rapport sur leur page respective.